



DEMANDE D'ADHESION INDIVIDUELLE SAISON 2014-2015

ASSOCIATION TOULOUSE TOUCH



Nom	
Prénom	
Né(e) le	
Adresse	
Email	
Téléphone	

Tarifs Adhésion:

- Homme : 90 Euros
- Femme : 60 Euros
- Etudiant(e): 60 Euros (sur justificatif)

A - Je soussigné(e)confirme par la présente ma demande de licence sportive auprès de TOUCH FRANCE. Déclare me conformer au règlement intérieur de **TOULOUSE TOUCH** et celui de TOUCH FRANCE en règle générale, ainsi qu'aux règles du jeu de Touch (règles FIT) sur le terrain.

B- Je joins à cette demande d'adhésion :

- Un montant de.....€
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport.

C- Mode de **paiement** : Chèque (Toulouse Touch) Virement Paypal (toulouse.touch@gmail.com)

D- J'accepte / Je n'accepte pas que des **renseignements** figurant sur ce document soient utilisés par l'association à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

E- J'accepte / Je n'accepte pas que les **photos** de ma personne, prises lors de manifestations Touch puissent être utilisées sur des supports de communication propre à TOULOUSE TOUCH et TOUCH FRANCE.

F- Je reconnais être informé(e) d'un droit d'accès et de rectification auprès de TOUCH FRANCE pour les mêmes renseignements (loi informatique et liberté du 06/01/1978)

G- Je reconnais avoir été informé(e) de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet d'offrir des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels conformément à l'article n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984

H- J'accepte / Je n'accepte pas de bénéficier de la garantie individuelle accident proposée par TOUCH France (cette garantie représente une prime de 0,90Eur par licencié, déjà comprise dans l'adhésion)

Date et Signature de l'adhérent(e)

--



DEMANDE D'ADHESION INDIVIDUELLE SAISON 2014-2015

CONTRAT D'ASSURANCE TOUCH FRANCE



Dans le cadre des activités proposées par la fédération de TOUCH FRANCE, les licenciés bénéficient automatiquement des garanties d'assurances attachées à leur licence.

Assurance responsabilité civile

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les membres de la fédération en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, consécutifs de l'exercice à activités de la fédération. (Entraînements, compétitions, tournois « découverte », stages...)

La présente garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celles n° 92-652 du 13 juillet 1992 et 2000-627 du 6 juillet 2000.

Montant de la garantie : 6 100 000€ tous dommages confondus dont 3 000 000€ sur dommages matériels et immatériels consécutifs.

Franchise : 150€ pour les dommages matériels entre assurés

Garantie Assistance rapatriement incluse pour les accidents survenant lors des déplacements.

Période de couverture : les garanties sont accordées sur la base d'une année calendaire (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012). La mention Saison 2011 figurera sur la licence. Elle prend néanmoins effet à la date de l'inscription (exemple 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012)

Garantie optionnelle : Assurance Individuelle Accidents

Les licenciés Touch France bénéficient des garanties suivantes en cas d'accidents corporels survenant à l'occasion des activités déclarées.

Décès : 5 000€

Incapacité permanente : 20 000€

Frais médicaux / pharmaceutiques et chirurgicaux : 200 % du TC

Prothèse dentaire :

- par dent : 400€

- avec un maximum de : 1000€

Optique : 200€

Transport par ambulance : 600€

Frais d'accompagnateur : 300€

Recherche et sauvetage : 600€

Société d'assurance: SMACL

141 av. Salvador Allende,

79031 NIORT Cedex 9

Tel : 05.49.32.56.56

Déclaration d'accident téléchargeable sur le site www.touchfrance.fr